

fair.

Financer
Accompagner
Impacter
Rassembler



Livre blanc 2022

10 propositions pour promouvoir
la finance à impact social

Sommaire

Interview croisée 4

de **Frédéric Tiberghien**, Président de FAIR
et **Patrick Sapy**, Directeur général de FAIR

Repères 6



Mieux financer les entreprises à forte utilité sociale 8

PROPOSITION 1 : Autoriser et inciter les investisseurs institutionnels à financer les entreprises à forte utilité sociale

PROPOSITION 2 : Favoriser l'émergence de fonds d'amorçage des entreprises sociales aux niveaux français et européen

PROPOSITION 3 : Développer et renforcer les outils de garantie en France et en Europe pour financer les entreprises sociales



Accompagner la transformation de la finance au service des transitions sociale et écologique 11

PROPOSITION 4 : Renforcer l'offre d'épargne règlementée solidaire

PROPOSITION 5 : Mettre en place une comptabilité sociale et environnementale

PROPOSITION 6 : Créer un fonds de conversion à l'économie sociale et solidaire



Impacter en innovant financièrement 14

PROPOSITION 7 : Déployer les contrats à impact pour favoriser l'innovation sociale

PROPOSITION 8 : Faire rayonner la finance solidaire à l'international

PROPOSITION 9 : Promouvoir le développement des monnaies locales



Rassembler les citoyens autour d'une définition commune 18

PROPOSITION 10 : Créer un label européen de finance solidaire

Lexique 20

Adhérents 22

Interview croisée

de **Frédéric Tiberghien**, Président de FAIR
et **Patrick Sapy**, Directeur général de FAIR

En juin 2021, FAIR est née de la fusion des deux associations Finansol et l'Impact Invest Lab. Quels sont les nouveaux enjeux pour ce collectif ?

FRÉDÉRIC TIBERGHIE : Avec plus de 120 adhérents, FAIR réunit des acteurs engagés pour faire évoluer et grandir la finance à impact social comme une des alternatives à la finance de marché. Entreprises sociales, banques, sociétés de gestion, assureurs, ONG, grandes écoles et personnalités engagées... par notre diversité, nous couvrons désormais tout le spectre de la finance à impact social. Nos enjeux sont de promouvoir auprès des citoyens et des investisseurs institutionnels une finance plus axée sur l'impact social et environnemental que sur la rentabilité financière et de nous ouvrir davantage à l'international sur des sujets qui dépassent les frontières (promotion des investissements sociaux et environnementaux, label européen, mesure d'impact, contrats à impact social...). Nous voulons aussi faire mieux connaître nos réalisations et innovations financières pour aider des acteurs locaux à les transposer dans d'autres écosystèmes.

PATRICK SAPY : Nous avons réuni les forces de Finansol et de l'iLab au service d'un nouveau collectif d'acteurs et de praticiens exigeants sur la thématique de la finance à impact social. La France est un pays pionnier sur ce sujet, notamment avec la finance solidaire. Nous souhaitons donc continuer à être un pôle d'expertise reconnu en produisant des études, en mettant en avant des pratiques innovantes, en lançant des expérimentations et en proposant un cadre réglementaire mieux adapté. Plus globalement nous souhaitons pouvoir communiquer largement et de manière pédagogique sur une finance qui s'incarne dans les projets d'utilité sociale et environnementale qui sont soutenus par les investisseurs.

Comment financer les transitions et répondre aux défis sociaux et environnementaux en se donnant un horizon pour 2030 ?

FRÉDÉRIC TIBERGHIE : Il faut d'abord exprimer une vision. Celle de FAIR prend le contrepied du paradigme dominant de la finance de marché, qui a révélé ses innombrables défauts et excès lors de la crise financière de 2008-2010. Pour financer les transitions, nos membres se mettent au service de l'économie réelle et des territoires, en privilégiant les circuits courts et les projets locaux non délocalisables. Il faut par ailleurs parler de transitions au pluriel car il n'y aura pas de transition environnementale sans transition sociale. Seule cette approche globale peut permettre de relever les défis sociaux et environnementaux du présent et du futur. La finance à impact social, aux côtés de la finance responsable (critères ESG* et ISR**), de la finance verte, de la finance éthique, ou encore de la finance durable (pour financer les ODD***) sont des leviers complémentaires pour financer ces différentes transitions.

PATRICK SAPY : Nous avons publié, au moment de la crise sanitaire liée au Covid-19, onze propositions pour un plan de relance adapté aux enjeux de l'économie sociale et solidaire dont plusieurs ont déjà été mises en œuvre. Aujourd'hui, nous publions un livre blanc à l'attention des décideurs publics, des citoyens électeurs, des banques, des investisseurs... Nous avons tous un rôle à jouer pour construire un nouveau modèle de développement, où les intérêts des acteurs économiques et financiers et les ODD convergent. Nous formulons aujourd'hui 10 propositions pour amorcer, avec l'appui d'une finance conçue comme un outil, la transition sociale et environnementale.

Quels leviers permettraient la mise sur pied d'une vraie politique engagée pour la justice sociale et environnementale ?

FRÉDÉRIC TIBERGHIE : Un des leviers les plus importants reste la transparence. Pour mieux orienter les capitaux vers des projets d'utilité sociale et environnementale, nous devons mettre en place des outils partagés et lisibles susceptibles d'orienter l'épargne et l'investissement des citoyens. En changeant certaines règles du jeu, en instaurant par exemple une taxonomie sociale aux côtés de la taxonomie verte au niveau européen, en encourageant les investisseurs à mettre en œuvre de vraies stratégies d'impact, nous serons en mesure de soutenir une politique engagée pour la justice sociale et environnementale.

PATRICK SAPY : La demande pour une finance plus verte et plus sociale est extrêmement forte, et elle continue de se renforcer. L'augmentation annuelle des encours d'épargne solidaire en est une illustration concrète. Les citoyens cherchent à s'impliquer davantage et plus concrètement dans la transition écologique et sociale, notamment dans la manière dont ils placent leur argent. Il est nécessaire de continuer à encourager cette demande, tout en accompagnant la structuration d'une offre qui y réponde, avec des produits innovants et exigeants. La France fait déjà la course en tête en Europe et dans le monde, grâce à son écosystème dynamique et ses innovations sociales uniques. On ne peut pas se permettre de laisser cette tendance s'essouffler : au contraire, il faut continuer avec plus d'ambition encore.



« Il n'y aura pas de transition environnementale sans transition sociale. Seule cette approche globale peut permettre de relever les défis du présent et du futur. »

Frédéric Tiberghien,
Président



« La demande pour une finance plus verte et plus sociale est extrêmement forte, et elle continue de se renforcer. »

Patrick Sapy,
Directeur général



* Critères ESG : critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

** ISR : investissement socialement responsable

*** ODD : objectifs du développement durable

Repères

FAIR agit pour une finance inclusive au service d'un meilleur impact social et environnemental. À cet effet, elle mobilise les épargnants individuels et les investisseurs institutionnels, s'appuyant sur l'engagement citoyen et l'innovation financière.

FAIR le collectif des acteurs de la finance à impact social

120
ADHÉRENTS

20
COLLABORATEURS

25
ÉTUDES ET
PUBLICATIONS
DISPONIBLES

25 ANS
D'ENGAGEMENT
AU SERVICE DE
LA FINANCE À
IMPACT SOCIAL



175 produits labellisés à fin 2021

FAIR gère le label Finansol, créé en 1997 pour distinguer les produits d'épargne solidaire des autres produits d'épargne auprès du grand public. Il repose sur des critères exigeants de solidarité, de transparence et d'information.

Des projets à forte utilité sociale

DONNÉES EN 2020



1 006

hectares
d'agriculture
biologique



38 480

emplois



Plus
de 50

acteurs du
développement
économique
dans les PED*
soutenus

* Pays en développement
(microfinance,
coopératives agricoles,
entreprises sociales...)



8 372

foyers approvisionnés
en électricité
renouvelable



1 421

personnes relogées
dans l'année

Périmètre FAIR

OBJECTIFS
SOCIO-ENVIRONNEMENTAUX

RENTABILITÉ
FINANCIÈRE



Caractéristiques

→ La **philanthropie** se définit par des initiatives privées, désintéressées, pour le bien public et axées sur l'amélioration des conditions de vie.

→ La **finance solidaire** repose sur une épargne placée sur des produits financiers solidaires. Elle relie les épargnants à des entreprises possédant une activité à forte utilité sociale et/ou environnementale.

→ L'**investissement à impact** se définit par l'intention et la contribution de l'investisseur à générer un bénéfice social et/ou environnemental tout en mesurant celui-ci.

→ La **finance responsable** permet d'investir dans des entreprises cotées choisies en fonction de leur performance financière et de leur responsabilité socio-environnementale.

→ La **finance traditionnelle** se définit par le financement des entreprises, sans critère socio-environnemental spécifique, dans le but de créer de la rentabilité.

Finance solidaire

20 347 M€
ENCOURS
D'ÉPARGNE
SOLIDAIRE

4,4 M
PRODUITS
D'ÉPARGNE
SOLIDAIRE
SOUSCRITS

AU 31 DÉCEMBRE 2020

Épargne bancaire solidaire

Livrets, assurance-vie, OPC...

Épargne salariale solidaire

Fonds commun de placement d'entreprise (PEE ou PER)

Épargne collectée par des entreprises

Actions non cotées...

Investissement à impact

DANS LE MONDE

715 Mds \$

MARCHÉ DE L'INVESTISSEMENT À IMPACT EN 2020 (+ 40% PAR RAPPORT À 2019)

EN FRANCE

4,37 Mds €

ENCOURS INVESTIS EN 2020 (+9% PAR RAPPORT À 2019)

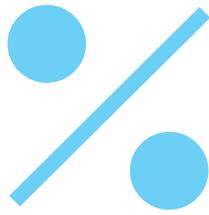
1 885 M€
INVESTISSEMENT À IMPACT RÉALISÉS EN 2019, DONT :

457 M€
dirigés vers des projets en France (ou l'Europe)

1 428 M€
dirigés vers des projets dans les PED*

* Pays en développement





Mieux financer les entreprises à forte utilité sociale

Faute de compatibilité avec les mandats des acteurs institutionnels qui privilégient en grande majorité une approche rendement/risque, l'accès au financement reste un frein au développement pérenne des entreprises à forte utilité sociale. FAIR propose qu'une nouvelle approche rendement/risque/impact permette, d'une part, de desserrer les freins réglementaires et, d'autre part, de créer de nouveaux outils de financement.

251,3 M€

D'INVESTISSEMENTS
SOLIDAIRES DU FONDS
EN EUROS MAIF
(À FIN SEPTEMBRE 2021)

886 M€

D'INVESTISSEMENTS
FLÉCHÉS EN FAVEUR DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
ET ÉNERGÉTIQUE



HÉLÈNE N'DIAYE

Directrice Générale
Adjointe de MAIF
et Directrice Générale
de MAIF Vie

La conversion du fonds euros MAIF

« Les fonds euros des contrats d'assurance vie restent pour les assurés synonymes de sécurité, alors même qu'ils offrent des perspectives de rendement décroissantes et moindres que d'autres placements. Dans un contexte où la demande des citoyens va vers plus de justice sociale et environnementale, il apparaît alors incontournable pour les assureurs de revoir leur politique d'investissement. Ainsi, le fonds euros doit

continuer à garantir cette sécurité à ses épargnants tout en leur proposant une offre adaptée à leurs exigences notamment en finançant des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). À ce titre, le fonds euros proposé par MAIF est désormais **91 % ISR*** et **labellisé Finansol**. MAIF souhaite aller encore plus loin dans cette démarche, ce qui est au cœur de ses engagements dans le cadre de sa transformation en société à mission. »

* ISR : Investissement socialement responsable

1

PROPOSITION

Autoriser et inciter les investisseurs institutionnels à financer les entreprises à forte utilité sociale

Investisseurs de long terme, les acteurs institutionnels – assureurs, caisses de retraite, institutions de prévoyance, fondations et fonds de dotation – gèrent une ressource financière particulièrement convoitée pour le financement de l'économie. Au nom de la protection des épargnants, la réglementation en vigueur en France pénalise l'investissement dans le non-coté en raison de son manque de liquidité et prévoit des dispositions qui empêchent les investisseurs institutionnels de financer des entreprises à forte utilité sociale. On estime aujourd'hui la contribution des investisseurs institutionnels à un peu **moins d'un quart de l'encours du financement solidaire** : l'investissement solidaire leur reste encore largement méconnu, bien qu'ils aient un rôle primordial à jouer dans le plan de relance et plus largement dans le financement des transitions écologiques et sociales.

FAIR propose de faire évoluer la réglementation afin d'autoriser et encourager les investisseurs institutionnels à investir dans les entreprises d'utilité sociale.

Objectifs

- Modifier l'article R. 332-2 du code des assurances et l'article R. 930-10-21 du code de la sécurité sociale pour lever les blocages réglementaires à l'investissement institutionnel dans les titres non financiers de l'économie sociale et solidaire.
- Mieux diffuser la culture de l'investissement à impact social chez les investisseurs institutionnels.
- Engager les assureurs à communiquer sur l'assurance vie solidaire.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOIR FICHE TECHNIQUE « INVESTISSEMENTS INSTITUTIONNELS ET FINANCE À IMPACT SOCIAL »

2

PROPOSITION

Favoriser l'émergence de fonds d'amorçage des entreprises sociales aux niveaux français et européen

L'amorçage est une phase critique pour les entrepreneurs et les investisseurs sociaux car, au démarrage des projets, les besoins de financement sont importants et la prise de risque est élevée pour un horizon de sortie de l'investissement plus éloigné que lors des phases suivantes de financement. Pour ces raisons, les fonds d'amorçage sont difficiles à monter et ils manquent aujourd'hui pour financer plus largement l'innovation sociale en France et en Europe.

FAIR propose de flécher des ressources publiques ou parapubliques, françaises et européennes, vers le financement en fonds propres des jeunes structures socialement innovantes, notamment celles de l'ESS, par l'intermédiaire de fonds d'amorçage en alignant leurs conditions de financement sur celles de l'amorçage « tech » : celui-ci bénéficie du Fonds national d'amorçage (FNA, 725 M€ de fonds publics mobilisés depuis 2011 dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir). Le FNA dote en moyenne à hauteur de 45 % les fonds d'amorçage tech, et sa mobilisation est concrètement indispensable à leur lancement.

Objectifs

- Structurer, avec le concours d'investisseurs institutionnels et de fonds à impact social, un ou plusieurs fonds dédiés au financement d'entreprises sociales en phase d'amorçage.
- Mieux accompagner et soutenir les entrepreneurs engagés qui développent à grande échelle des solutions innovantes en faveur de l'égalité, l'inclusion, l'emploi, etc.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOIR FICHE TECHNIQUE « LES OUTILS DE FINANCEMENT EUROPÉENS »

Développer et renforcer les outils de garantie en France et en Europe pour financer les entreprises sociales

La garantie est l'outil le plus efficient en termes d'effet de levier : avec le même euro, elle permet la mobilisation de fonds privés (jusqu'à 10 ou 12 fois plus que le montant investi), et *in fine* des effets visibles sur l'emploi, l'activité, etc. Elle immobilise également moins de fonds propres pour les financeurs. La garantie peut ainsi démultiplier les interventions des investisseurs à impact social en économisant l'argent public par rapport aux autres formes d'intervention (subvention, intervention directe...). Néanmoins, les entreprises sociales peinent parfois à accéder aux financements faute d'éligibilité à des mécanismes de garantie qui minimisent le risque et n'engendrent que peu de coûts supplémentaires.

Pour remédier aux difficultés d'accès au financement des entreprises sociales, FAIR propose que soient mis en œuvre davantage d'outils de garantie, qui portent à la fois sur les interventions en fonds propres ou quasi-fonds propres, ainsi que sur les financements bancaires.

Objectifs

- Mobiliser les fonds européens (en particulier issus du programme InvestEU) pour mettre en place des outils de garantie plus complets.
- Étendre le périmètre des outils de garantie existants pour proposer des solutions adaptées à toutes les activités et tous les stades de développement des entreprises sociales.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOIR FICHE TECHNIQUE « LES OUTILS DE GARANTIE »



ENTREPRENEURE FINANCÉE PAR FRANCE ACTIVE

LA PAROLE A...

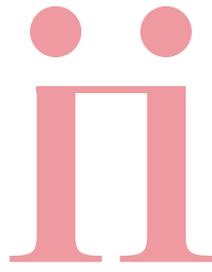


DENIS DEMENTHON

Directeur général de France Active

Qu'est-ce qu'une garantie ?

« Une garantie est une couverture en risque qui couvre une partie de la perte finale d'un organisme de financement en cas de défaillance de l'emprunteur. Pour l'organisme de financement, cette prise en charge du risque est transférée sur l'organisme de garantie, ce qui a pour effet de modérer le risque pris et/ou de lui permettre d'intervenir pour couvrir des besoins plus difficilement finançables. Pour illustrer ce propos, France Active, financeur et investisseur solidaire au service d'une économie inclusive et durable à fort impact, soutient les entreprises les plus engagées d'un point de vue social et environnemental dans des phases souvent les plus critiques (amorçage, rebond, changement d'échelle). France Active concentre également ses efforts sur les territoires les plus isolés (zone rurale, quartiers de la politique de la ville). Les mécanismes de garantie institutionnelle que France Active mobilise aux niveaux français et européen sont essentiels pour assurer l'équilibre financier du modèle de financeur solidaire, facilitant son orientation vers des projets à très fort impact social dans des phases risquées. »



Accompagner

la transformation de la finance au service des transitions sociale et écologique

Un changement de paradigme est nécessaire afin de conforter les transitions écologique, sociale et financière. Pour cela, FAIR accompagne la mise en œuvre de nouveaux cadres et d'exigences communes en faveur du développement des projets à fort impact social.

2007

LA FONDATION ROCKEFELLER
DONNE NAISSANCE AU
TERME « INVESTISSEMENT
À IMPACT »

2015

CRÉATION DU GLOBAL
STEERING GROUP FOR
IMPACT INVESTMENT



SIR RONALD COHEN

Président du *Global Steering Group for Impact Investment*
et du *Portland Trust*

Repenser l'évaluation de l'incidence sociale des entreprises à impact

« Si nous considérons l'investissement à impact social comme notre vaisseau spatial vers le changement, la mesure de son impact est notre système de navigation. Toutefois, pour adopter largement cette mesure, il faut

complètement repenser notre mode d'évaluation. Nous avons besoin de standardiser notre façon de définir, de mesurer et d'évaluer l'incidence sociale des entreprises exactement comme nous le faisons pour le profit. Les comptes pondérés par impact sont un outil qui permet de valoriser l'impact social et environnemental des entreprises au même titre que leurs performances financières. »

4

PROPOSITION

Renforcer l'offre d'épargne réglementée solidaire

Pour le développement de la finance solidaire, les produits d'épargne réglementée sont un enjeu majeur de mise en visibilité de l'épargne solidaire auprès du grand public. Fin 2020, ce sont 814 milliards d'euros* qui sont déposés sur les produits d'épargne réglementée, dont 429 milliards d'euros sur les livrets A (55 millions de détenteurs) et livrets de développement durable et solidaire (LDDS) (24 millions).

Depuis le 1^{er} octobre 2020, les épargnants détenteurs d'un LDDS peuvent faire un don aux entreprises de l'ESS – association, fondation, mutuelle, coopérative, certaines sociétés commerciales, etc. – à partir des intérêts perçus et/ou du montant déposé sur le livret.

FAIR propose d'étendre dès 2022 la faculté du don solidaire au livret A, le plus répandu. Cela permettrait d'aligner entièrement le régime d'utilisation des ressources non centralisées à la Caisse des dépôts de ces deux livrets et de donner plus de sens à l'épargne déposée sur le livret A en soutenant les modèles non lucratifs ou à lucrativité limitée de l'ESS, porte-drapeau d'un modèle économique responsable et inclusif.

Par ailleurs, les dépôts non centralisés sur le LDDS et le livret A qui restent dans le bilan des banques financent à hauteur de 5 % au moins des prêts bancaires aux entreprises de l'ESS et de 10 % au moins des projets contribuant à la transition énergétique ou à la réduction de l'empreinte climatique. En s'appuyant sur les données publiées chaque année par la Banque de France, **FAIR propose que soient augmentés progressivement à compter de fin 2022 les financements fléchés vers l'ESS et les projets concourant à la transition écologique et sociale.**

Afin de démocratiser ou faciliter l'accès à l'épargne et accompagner les projets d'épargne qui s'adressent à une population à faible revenu, certains crédits municipaux ont récemment lancé un livret de micro-épargne accompagnée. Compte tenu de leur objectif social, ces nouveaux livrets devraient être assimilés aux livrets d'épargne réglementée du point de vue de la fiscalité (exonération d'impôt sur le revenu pour les intérêts).

*Chiffres de la Banque de France

Objectifs

- Étendre la faculté du don solidaire au livret A.
- Augmenter progressivement les parts de financement fléchés à partir des livrets A et LDDS vers l'ESS et les projets concourant à la transition écologique et sociale.
- Proposer aux épargnants des livrets d'épargne réglementée qui contribuent plus amplement aux transitions sociale, énergétique et climatique.
- Aligner la fiscalité des livrets de micro-épargne accompagnée sur celle des livrets d'épargne réglementée.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOIR FICHE TECHNIQUE « L'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE SOLIDAIRE »

Source : Rapport annuel 2020 sur l'épargne réglementée de la Banque de France

5

PROPOSITION

Mettre en place une comptabilité sociale et environnementale

Outil essentiel de la mesure de l'efficacité et de valorisation des activités privées et des politiques publiques, la comptabilité doit prendre en compte les enjeux sociaux et écologiques pour transformer sur le fond les indicateurs de performance dans notre pays.

Des recherches sont menées en France et à l'étranger pour définir une nouvelle norme comptable qui soit en mesure de refléter et de connecter les informations financières et extra-financières des entreprises privées et publiques.

FAIR propose que la France soit motrice des travaux visant à la définition et à la mise en œuvre de nouvelles méthodes comptables au service de la transition sociale et écologique.

Objectifs

- Positionner la France en pionnière de la comptabilité écologique.
- Unifier les cadres méthodologiques.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOIR FICHE TECHNIQUE « COMPTABILITÉ SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE »

6

PROPOSITION

Créer un fonds de conversion à l'économie sociale et solidaire

EN PARTENARIAT AVEC ESS FRANCE



Un fonds de conversion permettrait d'encourager et accompagner la conversion d'entreprises privées lucratives vers l'ESS et ainsi d'accélérer la transition avec un support politique, un soutien à l'ingénierie, et une éligibilité aux dons du LDDS.

Ce fonds de conversion permettrait ainsi de lever les deux principaux freins qui peuvent exister pour des entreprises qui souhaiteraient engager cette transformation : il aiderait à la fois le transfert de la propriété de l'entreprise et sa transformation (gouvernance, etc.). Constitué de fonds privés et publics, il permettrait sous forme de prêt, d'investissement et/ou de participation en quasi-fonds propres, de constituer un véritable levier de pollinisation de l'économie.

FAIR propose de créer un fonds de conversion afin d'accroître le financement de l'ESS (que ce soit via l'investissement public ou privé), de faciliter la conversion d'entreprises privées qui le souhaiteraient en entreprises faisant le choix de l'économie sociale et solidaire.

Objectifs

- Permettre aux entreprises le désirant de rejoindre la dynamique de l'ESS.
- Accompagner les entreprises sur plusieurs dimensions (ingénierie, économique...).

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOIR FICHE TECHNIQUE « FONDS DE CONVERSION À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE »



PROJET D'AGRICULTURE PAYSANNE, LOCALE ET DURABLE DE LURZAINDIA AU PAYS BASQUE

LA PAROLE À...

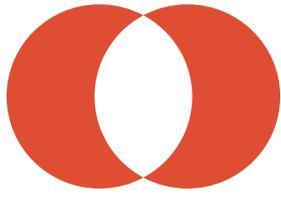


PIERRE VALENTIN

Président du Directoire Ecofi

La taxonomie sociale, pour une approche globale de la transition

« Pour transformer la finance et répondre aux défis sociaux et environnementaux de demain, il est essentiel que les investisseurs puissent orienter les capitaux vers des activités ayant un impact social et environnemental positif. Depuis juin 2020, l'Union européenne a adopté une taxonomie verte pour les activités économiques qui a permis d'édicter des recommandations et des critères techniques de sélection des activités durables sur le plan environnemental. Pour compléter cette grille de lecture, il est essentiel de pouvoir disposer d'une taxonomie sociale à l'échelle européenne. Il ne faut pas opposer social et environnemental mais bien avoir une approche globale de la transition ».



Impacter en innovant financièrement

L'innovation est au cœur des dynamiques de l'investissement à impact. FAIR se situe résolument dans une démarche d'innovation sociale, par son rôle dans la valorisation des innovations françaises en Europe et à l'international, et par son expertise dans les nouveaux produits financiers à impact, tel que le contrat à impact (CI) en France.

550 M€

CE QUE REPRÉSENTE
LES CONTRATS À IMPACT
DANS LE MONDE,
SOIT 213 PROJETS
DANS 34 PAYS

45 M€

BUDGET DE L'ÉTAT
FRANÇAIS POUR LES
CONTRATS À IMPACT
EN 2020 ET 2021



ALICE ROSADO

Directrice Générale
Adjointe de l'Adie

Le contrat à impact, véritable levier d'innovation sociale

« La mise en œuvre du premier contrat à impact nous est apparue comme un formidable levier d'innovation sociale, en nous permettant d'expérimenter dans des départements peu densément peuplés une méthode spécifique de déploiement de nos microcrédits accompagnés. Nous finalisons l'évaluation de ce projet à l'aune d'indicateurs d'insertion économique

et sociale partagés dès le départ par toutes les parties prenantes, et les résultats sont très positifs. Cette approche évaluative robuste, qui permet de démontrer le succès (ou non) des projets, est une force des CI. Pourtant, son corollaire, c'est-à-dire l'accompagnement à la pérennisation et à l'essaimage des programmes efficaces, n'est pas prévu aujourd'hui. Il est donc urgent de remédier à ce manque, pour continuer à déployer les contrats à impact et inciter les différentes parties prenantes à y recourir. »

Déployer les contrats à impact pour favoriser l'innovation sociale

Les contrats à impact (CI) répondent à un besoin de rénover profondément les politiques publiques par l'innovation en période de fortes contraintes budgétaires sur le secteur public, **en faisant préfinancer par un tiers des programmes de prévention**. Ils visent ainsi à favoriser un transfert du budget lié au traitement d'une problématique sociale vers celui lié à sa prévention.

En France, l'investissement dans les CI représente aujourd'hui 21 M€, pour 11 contrats signés. Quatorze contrats à impact sont en cours de structuration pour un montant de 45 M€. Le cadre expérimental retenu pour cette innovation financière a permis d'identifier les leviers pour les développer et financer des projets d'innovation sociale qui n'auraient pas vu le jour sans l'aide de ce nouvel outil de financement.

FAIR propose, dans la lignée du rapport Lavenir*, de simplifier les contrats à impact et d'élargir le cercle de tiers payeurs en impliquant les collectivités territoriales. **FAIR propose par ailleurs que soit créé un fonds de paiement aux résultats qui permette la mutualisation de budgets venant de plusieurs ministères sur des projets communs et de soutenir les initiatives des collectivités territoriales.**

* Pour un développement du contrat à impact social au service des politiques publiques par le Groupe de travail présidé par Frédéric Lavenir, Inspecteur Général des Finances, Président de l'Adie, 2019.

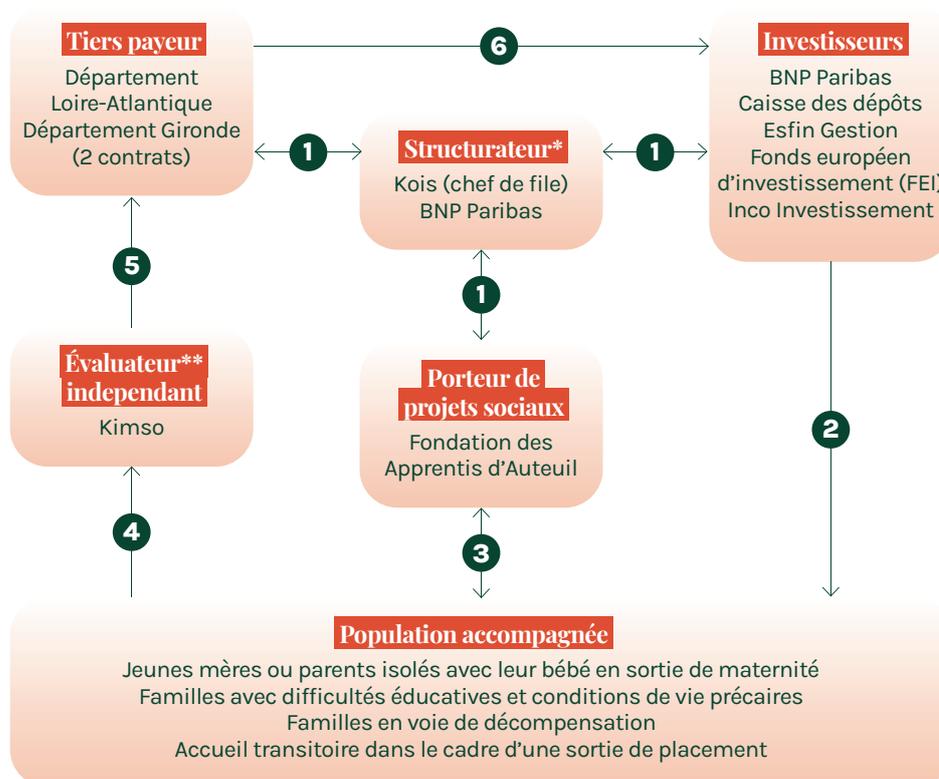
Objectifs

- Encourager l'innovation sociale en France et en Europe.
- Engager les collectivités territoriales dans la dynamique prometteuse des CI.
- Faciliter le financement interministériel.
- Certifier le cadre de déploiement des CI.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOIR FICHE TECHNIQUE « CONTRATS À IMPACT »

Exemple de CI avec la Fondation des Apprentis d'Auteuil

La Fondation propose, via deux contrats à impact, une solution alternative au placement d'enfants, qui serait un lieu de répit, d'évaluation et d'orientation, de vie et d'entraide communautaire. **Montant des contrats à impact : 2,5 M€ et 2,7 M€**



*Un **structurateur** est une structure tierce et indépendante, experte du mécanisme des CI. Elle facilite les démarches visant à la mise en place du programme et les échanges entre toutes les parties prenantes.

Les **évaluateurs sont des entreprises indépendantes qui conduisent les évaluations du programme mis en place, notamment :
 • sur les indicateurs qui serviront de base pour le remboursement et la rémunération des investisseurs en fonction des résultats atteints
 • sur la qualité et la répliquabilité des processus d'accompagnement au regard des objectifs à atteindre.

① Coordination des parties prenantes, ingénierie financière et légale ② Financement
 ③ Appart de service ④ Impact potentiel permettant l'amélioration de résultats sociaux et la réalisation d'économie pour le secteur public ⑤ Mesure de résultats ⑥ Paiement en fonction des résultats

Faire rayonner la finance solidaire à l'international

La finance solidaire, forme pionnière de la finance à impact social, a pu se développer à plus grande échelle en France grâce à une conjonction de trois facteurs : les initiatives des acteurs, le dynamisme des réseaux commerciaux et le soutien du législateur qui a prévu des dispositifs incitatifs comme les lois sur l'épargne salariale ou l'unité de compte solidaire au sein des contrats d'assurance vie multisupports introduits par la loi PACTE.

Cependant, le développement des acteurs et des produits de la finance solidaire s'arrête souvent aux frontières françaises : des barrières aussi bien culturelles que réglementaires ralentissent leur internationalisation. De plus, les spécificités des entreprises sociales sont insuffisamment reconnues et celles-ci se retrouvent trop souvent exclues de programmes classiques de financements européens. Pourtant, des innovations françaises telles que les fonds 90/10 suscitent un fort intérêt hors de nos frontières.

FAIR propose que la France, forte de son expertise, s'inscrive comme fer de lance de la finance à impact social en Europe et à l'international.

Objectifs

- Appuyer la reconnaissance européenne des spécificités des entreprises sociales.
- Autoriser la commercialisation des fonds solidaires 90/10 en Europe.
- Construire une communauté francophone de la finance à impact social.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, VOIR FICHES TECHNIQUES « LES FONDS 90/10 » ET « RÉVISION DU RGEC : UN LEVIER POUR UNE RECONNAISSANCE DES ENTREPRISES SOCIALES EN EUROPE »

3
QUESTIONS
À...



LAURENT CHÉREAU

Responsable des relations actionnaires à la SIDI

Qu'est-ce que la SIDI ? En quoi la finance solidaire est importante pour développer vos activités ?

La SIDI est un investisseur social qui agit depuis près de 40 ans pour financer et appuyer, dans les pays en développement, des institutions de microfinance sociales et des organisations paysannes.

La finance solidaire est au cœur du modèle économique de la SIDI, puisque ses 2000 actionnaires, qui acceptent la prise de risque inhérente à sa mission, refusent depuis toujours de se verser des dividendes ! Cet engagement fort permet très concrètement d'agir en milieu rural ou en zones de crise, d'appuyer des structures utiles mais fragiles, etc.

Quelle est la part de la finance solidaire qui sert à financer des projets de solidarité internationale ?

La finance solidaire pour le financement de la solidarité internationale pèse aujourd'hui un peu plus de 730 millions d'euros d'encours. Il faut souligner la qualité et la diversité des projets soutenus : lutte contre la faim, énergies renouvelables, agriculture biologique... avec des résultats économiques bien sûr, mais aussi sociaux, et écologiques.

Quels sont les projets de FAIR pour œuvrer au développement de la finance solidaire à l'international ?

FAIR a l'ambition de promouvoir la finance solidaire à l'international, et est appuyée en cela par l'Agence Française de Développement, qui finance le développement d'outils*, d'études... mais aussi par les membres eux-mêmes qui font rayonner localement ce modèle vertueux par leur exemple.

* www.financerlasolidariteinternationale.org

9

PROPOSITION

Promouvoir le développement des monnaies locales

EN PARTENARIAT AVEC LE MOUVEMENT SOL



À l'image de la finance solidaire, les Monnaies locales complémentaires (MLC) soutiennent la création d'une économie fondée sur le lien humain, les relations de confiance entre les individus et les circuits courts. Apparues en France en 2010, les MLC, au nombre de 82 à ce jour, représentent plus de cinq millions d'euros en circulation, dont une partie a été dématérialisée*. D'ici cinq ans, une quarantaine de monnaies locales auront opéré leur digitalisation. Un soutien fort de l'État et l'implication concrète des acteurs territoriaux leur permettraient d'effectuer un véritable changement d'échelle.

Pour accélérer leur développement, FAIR propose d'adapter leur cadre juridique pour encourager l'usage des monnaies locales par les collectivités territoriales. Aujourd'hui, de nombreuses collectivités utilisent déjà les monnaies locales (en dépenses : achats publics, versement d'aides économiques dans le cadre de plans de relance, ou en recettes : services publics locaux). Cependant, l'état actuel du droit ne leur permet pas un usage optimal et simple de ces monnaies d'intérêt général.

FAIR préconise également l'appropriation des MLC par les acteurs territoriaux en encourageant l'usage et la promotion de ces monnaies par l'ensemble des acteurs structurants des territoires : têtes de réseau de l'économie sociale et solidaire, chambres consulaires, établissements publics ou parapublics, acteurs de la finance solidaire, structures d'insertion par l'activité économique, dynamiques de territoires innovantes...

* Étude sur l'utilité sociale des Monnaies locales complémentaires par le Mouvement Sol, avril 2021.

Objectifs

- Édicter une nouvelle dérogation à l'obligation de dépôt de leurs disponibilités au Trésor permettant aux collectivités locales, par l'intermédiaire des comptables publics, d'encaisser et décaisser directement des monnaies locales depuis un compte ouvert au sein des associations gestionnaires de MLC.
- Encourager l'utilisation des MLC par les acteurs territoriaux.
- Promouvoir le modèle d'une économie locale et circulaire.

82

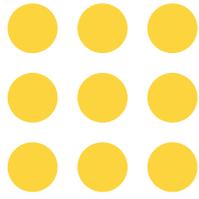
MONNAIES LOCALES
CITOYENNES (MLC)
SUR LE TERRITOIRE
FRANÇAIS

10 000

ENTREPRISES ET
ASSOCIATIONS
UTILISATRICES DE
MONNAIES LOCALES



KMERPAD, ENTREPRISE CAMEROUNAISE
DE SERVIETTES HYGIÉNIQUES LAVABLES
EN COTON, FINANCÉE PAR FADEV



Rassembler

les citoyens autour d'une définition commune

La montée en puissance de la finance solidaire a besoin d'être accompagnée d'une garantie de transparence et d'engagement. Aujourd'hui, ce sont les labels qui assurent une certaine qualité de gestion financière et rassurent le grand public et les épargnants. Néanmoins, en dehors du périmètre de la France, les fonds à impact et les entreprises sociales qui souhaitent commercialiser des produits labellisés (tels que les fonds 90/10) en Europe n'ont pas accès à un label adapté au nouveau cadre européen.



175

PRODUITS D'ÉPARGNE
SOLIDAIRE
LABELLISÉS FINANSOL
À FIN 2021

3

LABELS DE FINANCE
SOCIALE EN EUROPE
(ETICA / FINANCITÉ /
FINANSOL)



**ISABELLE GUÉNARD
MALAUSSÈNE**

Présidente du comité
du label Finansol

Les bénéfices d'un label de finance solidaire pour l'épargnant

« Les encours placés sur les fonds ISR et les nouvelles pratiques des acteurs financiers, convaincus de longue date ou récemment embarqués, montrent que la finance durable en Europe se renforce. L'épargnant doit s'y retrouver et pouvoir évaluer

l'impact de ses décisions de placement. La finance solidaire, à fort impact social, contribue depuis des années à soutenir des activités de terrain, non cotées, à forte valeur ajoutée sociale et environnementale. Un label de finance solidaire permet à l'épargnant d'avoir cette garantie de solidarité et de transparence : il sait qu'il contribue à une finance plus inclusive et quelle part de son placement est fléchée vers ces projets de territoire, en France ou en Europe. »

Créer un label européen de finance solidaire

L'évolution de la finance solidaire en France et le succès du label Finansol l'ont montré : les épargnants veulent savoir et décider à qui et à quoi sert leur argent. Pour cela, ils ont besoin d'informations claires, précises et transparentes de la part de leurs établissements financiers mais ils ont également besoin de pouvoir faire confiance à un référentiel exigeant, gage de la qualité « sociale » des produits qui leur sont proposés.

Pour favoriser le développement de la finance à impact social en Europe mais aussi pour adopter un référentiel commun, **FAIR propose que soit créé, en lien avec ses homologues en Europe, un label européen de finance solidaire.**

Objectifs

- Garantir aux épargnants la qualité des produits solidaires dans toute l'Europe.
- Redonner du pouvoir d'agir aux citoyens européens via leur épargne et limiter le *greenwashing* et l'*impactwashing*.
- Partager des exigences communes en Europe.

LA PAROLE À...



DANIEL SORROSAL

Secrétaire Général de la Fédération Européenne des Banques Ethiques et Alternatives (FEBEA)

La banque éthique au service de projets locaux, sociaux et environnementaux

« La finance éthique, c'est une finance qui se donne comme objectif de travailler pour le bien commun. À travers toute l'Europe, des institutions financières font le choix de la finance éthique pour redonner aux citoyens le contrôle de leur argent, et l'injecter selon leurs choix dans des projets locaux, sociaux et environnementaux. Ainsi, les acteurs de la finance éthique veulent aller plus loin encore que la durabilité, en s'appuyant sur des valeurs fortes et en se plaçant au service des communautés locales. Ce qui va de pair, bien entendu, avec des pratiques de management éthiques elles aussi. C'est le parti pris de la FEBEA et de ses membres ! »



ALEXANDRA, ENTREPRENEURE
FINANCÉE PAR L'ADIE, A OUVERT
UNE BOULANGERIE ALTERNATIVE

Lexique

Épargne réglementée

L'épargne réglementée comprend **tous les comptes, livrets et autres placements bancaires dont la législation et le fonctionnement sont strictement identiques d'une banque à l'autre**. Il s'agit notamment du Livret A, du Livret développement durable et solidaire (LDDS), du Compte épargne logement (CEL), du Plan épargne logement (PEL) ou bien encore du Plan épargne en actions (PEA) et de l'assurance vie. L'État en fixe le taux de rémunération, exonère les intérêts perçus de tout impôt, et affecte les produits au financement du logement social.

Le **Livret développement durable et solidaire** est un exemple de livret d'épargne réglementée qui permet de contribuer au financement des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'à l'économie sociale et solidaire (ESS) via deux mécanismes :

- le **mécanisme d'investissement** : 5 % des sommes versées sur les LDDS non centralisées à la Caisse des dépôts et consignations est affectée au financement de l'ESS.
- le **mécanisme de don** : via un versement aux acteurs de l'ESS, selon le capital épargné sur le LDDS.

Épargne solidaire

L'épargne solidaire regroupe **l'ensemble des placements souscrits par des personnes physiques ou morales, dans une démarche d'engagement citoyen**, qui présentent des caractéristiques de solidarité et de transparence. **La solidarité** d'un produit d'épargne se mesure par l'utilisation d'au moins un des deux mécanismes suivants :

- le mécanisme de partage : tout ou partie des revenus de l'épargne ou des frais de gestion finance une activité et/ou un projet solidaire ;
- le mécanisme de financement solidaire : tout ou partie de l'épargne collectée finance une activité et/ou un projet solidaire.

La transparence d'un produit d'épargne solidaire se mesure par une information claire et précise du souscripteur, préalablement à la souscription (caractère solidaire du produit) et pendant toute la durée de la souscription. Outre le rendement et les aspects financiers de cette épargne, sont également disponibles les informations relatives à son caractère solidaire.

Finance durable

La finance durable désigne des pratiques de la finance qui prennent en compte des **critères extra financiers comme l'environnement ou le social**. Il s'agit d'un levier pour la transformation des sociétés et de l'économie vers une économie plus durable. Elle recouvre trois grands types d'investissements : **la finance solidaire, l'investissement socialement responsable (ISR) et la finance verte**.

Finance éthique

La finance éthique consiste à éviter de financer des secteurs ou entreprises qui heurtent les valeurs de l'épargnant. Il s'agit donc de **prendre en compte des principes moraux** qui, par définition, sont propres à chacun et à chaque culture. Ainsi, **il n'y a pas, à ce jour, de consensus sur le cadre de la finance éthique**. Elle est **généralement considérée comme incluse dans la finance responsable par son approche exclusive**, et comme intégrant des critères plus ou moins engagés sur le plan social et environnemental, en fonction des investisseurs.

Finance à impact social

La finance à impact social est une finance qui privilégie des **objectifs d'impact social et/ou environnemental, tout en cherchant à préserver le capital investi**. Elle s'appuie à la fois sur la mobilisation des épargnants individuels et des investisseurs institutionnels. La finance à impact social comprend **la finance solidaire et l'investissement à impact social**.

Finance inclusive

La finance inclusive vise à **proposer des services financiers de qualité et abordables au plus grand nombre**, y compris aux plus démunis exclus des circuits financiers traditionnels. Elle concerne donc certains **produits de la microfinance comme le microcrédit professionnel ou personnel**. En ce sens, elle rentre dans la finance responsable, à impact ou solidaire en fonction de l'intentionnalité de l'investisseur, des critères utilisés dans le choix des projets (statuts, finalité, etc.) et la mesure de l'impact.



Finance responsable

La finance responsable permet d'investir dans des entreprises cotées choisies **en fonction de leur performance financière et de leur comportement éthique**. Elle regroupe l'ensemble des démarches visant à intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux opérations financières classiques.

Finance solidaire

Précurseur en France de l'investissement à impact social, la finance solidaire **agit pour un développement durable et inclusif, en France et à l'international, en mobilisant des ressources financières engagées prioritairement dans le but d'avoir un impact social et/ou environnemental positif pour la société**. Elle crée un lien entre des épargnants et investisseurs solidaires s'inscrivant dans une démarche d'engagement citoyen et des projets à forte utilité sociale et/ou environnementale, mis en œuvre par des associations, des entreprises ou des personnes physiques. Cette mise en relation peut s'effectuer directement, par le biais d'établissements financiers, ou par celui de financeurs solidaires.

Finance verte

La finance verte correspond à **l'ensemble des opérations financières cherchant spécifiquement à favoriser la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique**. La finance verte est généralement considérée comme un pan de l'investissement socialement responsable (ISR). Quelques exemples de produits financiers : *Green bonds* (obligations vertes) et fonds verts.

Investissement à impact

L'investissement à impact est un investissement qui vise explicitement et de manière intentionnelle **un retour social et/ou environnemental positif ainsi qu'une performance financière supérieure ou égale à zéro, et dont l'impact est mesurable par un processus continu d'évaluation**. Les trois caractéristiques de l'investissement à impact sont l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité.

- **L'intentionnalité** : la volonté intentionnelle de l'investisseur/financeur de contribuer à générer un bénéfice social ou environnemental mesurable. Elle se manifeste dans les choix d'investissements/financements mais également dans l'accompagnement des bénéficiaires des financements à impact ;

- **L'additionnalité** : l'action ou la contribution particulière et directe de l'investisseur permettant à l'entreprise investie ou au projet financé d'accroître l'impact net positif généré par ses activités ;

- **La mesurabilité** : la mesure de l'impact repose sur la mise en place d'objectifs sociaux et/ou environnementaux prioritaires, un suivi des résultats et un processus continu d'évaluation. Cette mesure de l'impact social et/ou environnemental permet d'accompagner les organisations bénéficiaires des investissements/financements dans leur recherche d'amélioration permanente de leur impact.

Investissement socialement responsable (ISR)

L'investissement socialement responsable désigne une **méthode de sélection des entreprises cotées en Bourse en fonction non seulement de leur performance financière mais aussi d'une appréciation de leur comportement éthique, social et/ou environnemental**. On parle plus communément de critère ESG, c'est-à-dire des critères liés à l'environnement, au social et à la gouvernance de l'entreprise.

Adhérents

PERSONNES MORALES

- 3 Colonnes
- Accession solidaire
- Acted
- Action Contre la Faim
- Adie
- AG2R La Mondiale
- Alima
- Allianz Global Investors
- Amasisa
- Amundi
- APICIL AM
- Autonomie et Solidarité
- Aviva
- Banque des Territoires - Groupe Caisse des Dépôts
- Banque Postale (La)
- BDF Gestion
- Beguinage Solidaire
- Biocoop
- BNP Paribas
- BNP Paribas AM
- BPCE
- Bretagne Capital Solidaire
- Caisse Solidaire
- Cap Habitat Coopératif
- Caritas Habitat
- CCFD-Terre Solidaire
- Cèdre Finance éthique (Le)
- Centre français des Fonds et Fondations
- CFDT
- Chênelet
- Cocagne Investissement
- Cofides Nord-Sud
- Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale (CIES)
- Confédération du Crédit Mutuel
- Conférence permanente des Caisses de Crédit Municipal
- Coopérative Oasis
- Covea Finance
- Cow Gestion
- Credal
- Crédit Coopératif
- Enercoop
- Énergie Partagée
- Entreprendre pour humaniser la dépendance (EHD)
- Entrepreneurs du Monde
- Épargne Solidarité Développement (ESD)
- ESIS
- ESSEC
- Fadev
- Familles solidaires
- Fédération des Cigales
- Femu Qui
- Finacoop
- Finance Humaniste (La)
- Financière Conseil
- Financière de l'Echiquier (La)
- Financière Responsable (La)
- Foncière Terre de Liens
- Fondation Leopold Bellan
- Fondation pour le Logement Social (FLS)
- France Active
- Garrigue
- Gay-Lussac Gestion
- Generali Vie
- Habitat et Humanisme
- Habitat et Partage
- Habitats Solidaires
- Hacoopa
- Herrikoa
- IES
- Inco
- Initiative France
- Institut de Développement de l'Économie Sociale (IDES)
- Juralliance
- Kois
- KPMG
- Lita.co
- Lurzaindia
- Macif
- Maif
- Malakoff Humanis Gestion d'Actifs
- Mandarine Gestion
- Médecins du Monde
- Meeschaert AM
- Mirova
- Mouvement Impact France
- Natixis Interepargne
- Nef (La)
- Noiret Patrimoine
- Novaxia Investissement
- OFI AM
- Oikocredit
- Patrimonia
- Phitrust Partenaires
- Planetic
- Racines/ Clefe
- Railcoop
- Sidi
- Sigma Gestion
- Société Générale
- Solidarités nouvelles pour le logement-Prologues (SNL)
- Solifap
- Sycomore AM
- Symbiotics France
- Terrafine
- Toit pour Tous Développement (Un)
- Turbo Cereal
- Urban solidarité Investissement
- Urbancoop
- Veolia
- Villages vivants

PERSONNES PHYSIQUES

- Benoit GRANGER
- Frédéric TIBERGHEN
- Gilles MIRIEU DE LA BARRE
- Guillaume VIANDIER
- Guy RODWELL
- Josette AMOR
- Patrick SAVADOUX
- Thibault COUTURIER

Crédits photos : Couverture : © Rawpixel.com/shutterstock, P.5 : © Maximilien Struys Photography, P.8 : © Christiann Koepke/unsplash, © Mélanie Chaigneau, P.10 : © Nicolas Gallon, © Anthony Micallef, P.11 : © Shane Rounce/unsplash, © RoyBarPhotography, P.13 : © Lurzaindia, © Arnaud Février, P.14 : © New Africa/shutterstock, © Hervé Boutet, P.16 : © SIDI, P.17 : © FADEV, P.18 : © Erika Giraud/unsplash, © Maximilien Struys Photography, P.19 : © Thomas Vanden Driessche, © Adie/Fabrice Dall'anese.

fair.

Financer
Accompagner
Impacter
Rassembler

finance-fair.org

 /FAIR.label.finansol

 @Label_Finansol

 /company/fair-label-finansol